

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

Centre Communal d'Action Sociale

Délibération 2023/07D

CCAS Repas à domicile - Affectation des résultats de l'exercice 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué le 06 avril 2023, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic GERAUDIE, Président.

Membres en exercice	15
Présents	11
Représentés	1
Nombre de Votants	12
Pour	12
Contre	-
Abstention	-

Présents : M. Ludovic GERAUDIE, Mme Christine DESMAISONS, Mme Pauline MARANDE, Mme Laetitia COTARD, M. Jean-Marie TEXONNIERE, Mme Brigitte MEDARD, M. Laurent COLONNA, M. Jean-Marie GRIGNON, Mme Christiane MAZABRAUD, M. Serge DUPUY, Mme Jeannine TOUMIEUX.

Représenté : M. Philippe POUGET par M. Jean-Marie GRIGNON

Excusées : Mme Géraldine BÉLÉZY, Mme Marie-France REMOND, Mme Monique MILBERGUE,

Madame Pauline MARANDE a été élue secrétaire de séance.

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à valider l'affectation des résultats de l'exercice 2022 comme suit :

A/ Solde d'exécution de la section d'exploitation au 31 décembre 2022 :

Dépenses d'exploitation 2022	116 112,47 €
Recettes d'exploitation 2022	111 523,13 €
Résultat comptable 2022 (Recettes-dépenses)	-4 589,34 €
Intégration des résultats 2020	0,00 €
Résultat cumulé 2022 (report 2020 + résultat 2022) à affecter sur 2024	-4 589,34 €

Affectation proposée au BP 2024 :

⇒ Investissement dépenses : chapitre 106, article 10686 (Réserve de compensation) = - 4 589,34€

B/ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :

Dépenses d'investissement 2022	0,00 €
Recettes d'investissement 2022	1 463,50 €
Résultat comptable 2022 (Recettes-dépenses)	1 463,50 €
Intégration des résultats 2021	12 705,04 €
Résultat cumulé 2022 (report 2021 + résultat 2022) à affecter sur 2023	14 168,54 €

Affectation proposée au BP 2023 :

⇒ Investissement recettes : chapitre 001, article 001 (excédent reporté) = 14 168,54€

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE

- D'APPROUVER l'affectation des résultats de l'exercice 2022 du CCAS Repas à Domicile proposée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

En Mairie, le 14 avril 2023

Le Président,

Ludovic GERAUDIE

